

30 juillet 2009  
Français  
Original: anglais

---

**Dix-neuvième Réunion des chefs des services  
chargés au plan national de la lutte contre  
le trafic illicite des drogues, Afrique**

Windhoek, 12-16 octobre 2009

**Ordre du jour provisoire et annotations**

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues.
4. Application des recommandations adoptées à la dix-septième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique.
5. Examen de thèmes spécifiques par les groupes de travail:
  - a) Définition de mesures opérationnelles efficaces de détection et de répression des infractions en matière de drogues, fondées sur le renseignement;
  - b) Mesures prises au niveau national pour soutenir les initiatives et les efforts régionaux de lutte contre le trafic illicite de drogues;
  - c) Impact de l'Internet et d'autres médias électroniques sur le trafic illicite de drogues;
  - d) Services de criminalistique en Afrique.
6. Suite donnée à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale et aux textes issus du débat de haut niveau de la cinquante-deuxième session de la Commission des stupéfiants.
7. Organisation de la vingtième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport.



## **Annotations**

### **1. Élection du Bureau**

Le Bureau est élu conformément à l'article 15 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social (E/5975/Rev.1). La Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues (HONLEA), Afrique, a dans le passé élu un président, deux vice-présidents et un rapporteur.

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour provisoire de la dix-neuvième Réunion des HONLEA, Afrique, figure dans le présent document et a été approuvé par la dix-huitième Réunion des HONLEA, Afrique, tenue à Yamoussoukro du 8 au 12 septembre 2008.

À sa trente-huitième session, la Commission des stupéfiants a recommandé que les déclarations générales concernant les statistiques et les tendances nationales du trafic de drogues ne soient pas lues en séance mais que le texte en soit distribué. Cette recommandation est rappelée ici aux participants, qui sont donc invités à remettre à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), d'ici au 10 août 2009, un rapport de deux pages sur les tendances du trafic de drogues observées l'année passée dans leur pays. Seuls les rapports reçus avant cette date seront traduits dans les autres langues de travail de la Réunion.

Une fois l'ordre du jour adopté, la Réunion établit le calendrier de ses travaux pour la session. On trouvera en annexe au présent document un calendrier provisoire qui lui sera soumis.

### **3. Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues**

Les participants sont invités à présenter à la Réunion les mesures prises par leur gouvernement afin de renforcer la coopération régionale et sous-régionale dans des domaines comme les enquêtes conjointes, la formation des agents des services de répression et l'échange d'informations et de données d'expérience relatives à la lutte contre le trafic de drogues.

L'UNODC présentera ce point de l'ordre du jour et donnera un aperçu des programmes sous-régionaux de coopération en matière de prévention et de répression en cours ou en préparation avec différents gouvernements, ainsi que de leurs répercussions sur les tendances du trafic de drogues.

Les participants sont priés de faire part à la Réunion des obstacles qui, dans la pratique, entravent la coopération sous-régionale et des mesures prises pour les surmonter.

Ils pourront dans le même temps indiquer les tendances actuelles, les modes opératoires et les succès obtenus dans la lutte contre le trafic de cannabis, de cocaïne et d'héroïne.

*Documentation*

Rapport du Secrétariat sur les statistiques concernant les tendances du trafic de drogues en Afrique et dans le monde (UNODC/HONLAF/19/2)

Note du Secrétariat sur la situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale (UNODC/HONLAF/19/CRP.1)

**4. Application des recommandations adoptées à la dix-septième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique**

Les participants sont invités à faire part à la Réunion des mesures prises par leurs gouvernements en application des recommandations adoptées à la dix-septième Réunion des HONLEA, Afrique, tenue à Nairobi du 17 au 20 septembre 2007.

La Réunion sera saisie d'une note du Secrétariat présentant les réponses à un questionnaire sur les mesures prises par les gouvernements en application de ces recommandations.

*Documentation*

Note du Secrétariat sur l'examen de l'application, par les États de la région, des recommandations adoptées à la dix-septième Réunion des HONLEA, Afrique (UNODC/HONLAF/19/3)

**5. Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail**

Des groupes de travail spéciaux sont constitués en vue d'examiner des questions d'intérêt régional et de faciliter des discussions informelles et un échange d'idées ouvert sur ces sujets. Ils sont invités à présenter leurs conclusions et recommandations à la Réunion, pour approbation et inclusion dans le rapport de cette dernière. Les thèmes suivants seront examinés par les groupes de travail:

**a) Définition de mesures opérationnelles efficaces de détection et de répression des infractions en matière de drogues fondées sur le renseignement**

Les autorités ont besoin de connaissances sur l'appui que le trafic de drogues apporte à d'autres formes de grande criminalité organisée pour pouvoir agir avec efficacité. L'accès aux informations sur les personnes impliquées dans le trafic de drogues et d'autres formes de criminalité organisée est essentiel pour le succès des enquêtes, des poursuites et du démantèlement d'associations de malfaiteurs. De nombreuses autorités s'efforcent d'adopter une démarche fondée sur le renseignement en matière de détection et de répression des infractions liées aux drogues.

Le groupe de travail examinera les méthodes de collecte et d'analyse des renseignements utilisées et les sources d'information dont les services de détection et de répression disposent. Il étudiera également la collecte de données et la manière dont l'information est gérée dans la pratique, analysée et transmise aux agents opérationnels de première ligne. Il étudiera aussi les sources d'information internes et externes dont les services de détection et de répression disposent et la façon dont ceux-ci peuvent en tirer le meilleur parti pour soutenir leurs opérations. Finalement, le groupe de travail réfléchira aux besoins spécifiques en information des services

nationaux, à la façon dont ces besoins sont satisfaits et aux changements à opérer pour améliorer la collecte de l'information lors des enquêtes sur des personnes soupçonnées de trafic de drogues dans les pays d'Afrique. Les participants voudront peut-être échanger des informations sur la manière dont les différents services coordonnent les mesures visant des suspects communs et les procédures d'entraide adoptées.

**b) Mesures prises au niveau national pour soutenir les initiatives et efforts régionaux de lutte contre le trafic illicite de drogues**

Le groupe de travail examinera les tendances du trafic illicite de drogues dans l'optique de l'expérience nationale afin de dégager un tableau général de la nature de la menace pesant sur la région.

Les participants sont invités à indiquer comment ils évaluent les tendances actuelles du trafic illicite de drogues observées dans le cadre de la lutte antidrogue et encouragés à faire des exposés sur les sujets proposés. Ils voudront peut-être aussi examiner les questions suivantes: mesure dans laquelle l'activité des cartels latino-américains de la cocaïne visant les pays d'Afrique de l'Ouest influe sur les tendances du trafic de drogues dans les régions et pays d'Afrique et y rend la cocaïne plus facile à obtenir; changements de structure et d'exécution des opérations des organisations criminelles observés aux niveaux national et régional; ajustements ou tactiques nécessaires pour réagir à l'évolution de la situation; effets de la production constamment élevée d'opiacés en Afghanistan constatés dans les villes et les communautés africaines; changement éventuel du mode d'abus d'opiacés et groupes, personnes ou nationalités particuliers concernés plus que d'autres par le trafic d'héroïne. Le groupe de travail pourra aussi examiner des questions concernant le contrôle et le trafic illicite de produits pharmaceutiques et l'impact de l'abus de stimulants de type amphétamine sur les communautés.

**c) Impact de l'Internet et d'autres médias électroniques sur le trafic de drogues**

Les groupes qui se livrent au trafic de drogues et à d'autres activités criminelles recourent de plus en plus à des techniques de communication modernes et sophistiquées qui leur facilitent la participation à des activités illégales et la commission de délits. L'emploi courant des téléphones portables et les technologies de pointe telles que les messages électroniques cryptés, la transmission de la voix par Internet et les sites Internet publics posent autant de nouveaux problèmes aux services de détection et de répression qui mènent des enquêtes et cherchent des éléments de preuve pour mettre fin aux opérations illicites de ces groupes. Obtenir des éléments de preuve à partir de matériel technique saisi (ordinateurs et téléphones portables) et auprès de fournisseurs d'accès à Internet situés à l'étranger sont de nouveaux domaines dans lesquels les services de détection et de répression doivent acquérir des connaissances spécialisées et coopérer.

Les participants au groupe de travail devraient être prêts à décrire leur expérience d'enquêtes sur des infractions liées au trafic commises à l'aide de techniques de communication modernes, les problèmes auxquels ils ont dû faire face et les solutions et stratégies qu'ils ont adoptées.

**d) Services de criminalistique en Afrique**

Le groupe de travail s'efforcera d'examiner les moyens de développer encore les services de criminalistique en Afrique.

Toute infraction laisse des traces; il appartient aux services de criminalistique de détecter et recueillir ces traces (preuves matérielles) sur les lieux de l'infraction, de les analyser dans un laboratoire de criminalistique et de présenter les résultats aux juges, procureurs, avocats et autres qui ont besoin de cette information factuelle. La présentation de cas pratiques familiarisera les participants avec la procédure médico-légale, l'accent étant mis sur l'importance des enquêtes sur les lieux du crime et la valeur de preuve des différents types d'éléments de preuve matériels. À la fin de leurs travaux, les participants devraient être mieux à même de recommander le recours aux services d'enquête sur les lieux du crime et aux services de criminalistique dans leurs pays, et d'aider à obtenir que des ressources adéquates soient allouées au travail d'enquête sur les lieux du crime.

À l'instar de ce qui se passe dans d'autres régions du monde, les services de criminalistique d'Afrique profitent grandement de la coopération internationale et de la constitution de réseaux. Les représentants des laboratoires de criminalistique d'Afrique australe se rencontrent régulièrement dans le cadre du groupe de travail des sciences criminalistiques de l'Organisation de coopération régionale des chefs de police de l'Afrique australe. L'intégration récente de ce groupe dans un plus large réseau régional d'instituts de police scientifique, le Réseau régional des sciences criminalistiques d'Afrique australe, fera l'objet d'un exposé. Les succès obtenus en Afrique australe et les enseignements tirés de cette expérience seront présentés et discutés avec les participants, qui seront eux aussi invités à faire des exposés sur les activités de leurs organisations sous-régionales de police respectives et sur la possibilité d'utiliser ces structures pour accueillir des réunions de praticiens en criminalistique afin d'échanger les données d'expérience et d'accentuer la coopération régionale en la matière, notamment en recourant à d'autres approches.

**6. Suite donnée à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale et aux textes issus du débat de haut niveau de la cinquante-deuxième session de la Commission des stupéfiants**

La Réunion sera informée de la suite donnée aux plans d'action adoptés à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Elle sera également informée des résultats du débat de haut niveau de la cinquante-deuxième session de la Commission des stupéfiants, tenu les 11 et 12 mars 2009, qui a abouti à l'adoption, par les États Membres, de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue.

Les participants seront invités à examiner les difficultés que les États de la région ont à appliquer la Déclaration politique et le Plan d'action, en particulier sa deuxième partie, sur la réduction de l'offre et les mesures connexes, les effets de ces difficultés sur les suites données et la contribution que la Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique pourrait apporter à la Commission des stupéfiants à cet égard.

*Documentation*

Résultats du débat de haut niveau de la cinquante-deuxième session de la Commission des stupéfiants sur les progrès accomplis dans la réalisation des buts et objectifs énoncés dans la Déclaration politique adoptée par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire – Rapport de la Commission des stupéfiants (A/64/92-E/2009/98)

**7. Organisation de la vingtième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique**

La Réunion est invitée à examiner le projet d'ordre du jour provisoire de la vingtième Réunion HONLEA, Afrique, y compris les thèmes qu'elle souhaite traiter au sein de groupes de travail et les lieux possibles des futures réunions. Aux fins de la planification, et de manière à faciliter dans une large mesure la préparation et l'organisation de la vingtième Réunion, il serait souhaitable de fixer le lieu de cette dernière ainsi que les thèmes à étudier en groupes de travail lors de la vingtième Réunion. Les participants sont priés de se préparer à proposer des thèmes pour les groupes de travail de la vingtième Réunion et à en débattre. Le Secrétariat fournira, sur demande, une copie de la lettre d'accord type stipulant les responsabilités de l'Organisation des Nations Unies et du pays hôte.

Les participants à la dix-neuvième Réunion sont aussi invités à examiner toute autre question liée à l'organisation de leurs travaux en vue d'en améliorer la teneur et le suivi.

*Documentation*

Organisation de la vingtième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique (UNODC/HONLAF/19/4)

**8. Questions diverses**

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants pourront aborder tout autre thème important, comme les questions urgentes que soulèvent les rapports des pays.

**9. Adoption du rapport**

Avant la clôture de sa session, la Réunion adoptera le rapport sur ses travaux, qui comportera les conclusions et les recommandations des groupes de travail.

## Annexe

## Calendrier provisoire des travaux

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
Lundi 12 octobre	8 h 30	Inscription
	10 heures	Ouverture de la réunion
		Point 1. Élection du Bureau
		Point 2. Adoption de l'ordre du jour
15 heures	Point 3. Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues	
	Point 3. Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues ( <i>suite</i> )	
	Point 4. Application des recommandations adoptées à la dix-septième Réunion des HONLEA, Afrique	
	Point 5. Groupes de travail	
Mardi 13 octobre	9 heures	Point 5. Groupes de travail
	14 heures	Point 5. Groupes de travail ( <i>suite</i> )
Mercredi 14 octobre	9 heures	Point 5. Groupes de travail ( <i>suite</i> )
	14 heures	Point 5. Groupes de travail ( <i>suite</i> )
Jeudi 15 octobre	9 heures	Point 5. Groupes de travail ( <i>suite</i> )
	14 heures	Point 5. Groupes de travail ( <i>suite</i> )
Vendredi 16 octobre	10 heures	Point 6. Suite donnée à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale
		Point 7. Organisation de la vingtième Réunion des HONLEA, Afrique
		Point 8. Questions diverses
	15 heures	Point 9. Adoption du rapport